

la Belgique, nonobstant ses relations avec la Confédération germanique », et vu que les démarches entreprises par Thorn auprès de Willmar s'étaient déclarées vaines, J.-B. Thorn fut nommé le même jour gouverneur civil de la province de Luxembourg et J.-B. Nothomb secrétaire provincial. La ville d'Arlon fut désignée comme siège de la nouvelle administration (26).

Dès le 22 novembre, Thorn lança une proclamation aux habitants du Grand-Duché dans laquelle il évita de parler des causes de la Révolution mais dans laquelle il invitait ses compatriotes « à se réunir à lui pour maintenir l'ordre, à lui faire connaître sans hésitation tous leurs vœux, à lui indiquer franchement toutes les améliorations, toutes les économies qu'ils croiront pouvoir être faites ». Enfin, Thorn, connaissant bien les Luxembourgeois, s'en tint aux visées immédiates : « Mon administration, dit-il, sera une administration sans pompe, sans ostentation, une administration toute populaire, une administration dont l'unique but sera l'amélioration de votre sort... Une ère de liberté et de prospérité commerciale et industrielle s'ouvre pour vous ; l'instruction va être perfectionnée, la législation améliorée, l'administration simplifiée, les dépenses diminuées, et vous n'aurez à envier aucun des avantages dont jouissent les peuples les plus heureux de la terre... » (27).

Cette proclamation fut suivie, quatre jours plus tard, d'un ordre aux fonctionnaires de l'Etat, de la province et des communes, d'adhérer dans un très court délai à la révolution belge, sous peine de destitution. On sait qu'à part la capitale du Grand-Duché et quelques localités mosellanes administrées par de fidèles orangistes, toutes les communes du pays adoptèrent le nouveau régime et suivirent les instructions qui venaient d'Arlon.

Aussi, le Gouvernement provisoire de Bruxelles ne se fit-il pas faute d'invoquer en sa faveur la façon sans heurts dont se firent au Luxembourg « récupéré » (!) les élections pour le Congrès National.

A Arlon, Thorn non seulement déploya des facultés d'organisateur extraordinaire en créant de toutes pièces l'administration provinciale, mais il entreprit aussi, avec un succès retentissant, une vaste campagne de propagande, tant par affiches que par lettres individuelles dans lesquelles il ne mâchait d'ailleurs pas ses mots. Longue est la liste de Luxembourgeois qui, en ce moment, se tournèrent vers la Belgique où ils arrivèrent à occuper des postes importants dans les domaines les plus divers.

Le 4-10-1830, le Gouvernement provisoire avait proclamé la Belgique Etat indépendant et décrété qu'une nouvelle Constitution serait votée par un Congrès national de 200 membres à élire le 3 novembre. Une Commission de neuf membres — dont les Luxembourgeois de Gerlache, J.-B. Nothomb et J.-B. Thorn — fut chargée de l'élaboration du projet de la nouvelle charte constitutive.

Mais si Thorn se rendit à ces fins à Bruxelles en octobre 1830, c'était — comme il l'avait ouvertement déclaré — « dans l'intention de n'accepter ce mandat que dans l'intérêt de l'héritier légitime du trône ». Rappelons ici qu'un